

1804
10

Jan 1803

Monsieur le Baron

J'ai tardé bien longtemps à vous envoyer les renseignements que vous m'avez fait l'honneur de me demander. Depuis ma dernière ma vie a été vagabonde et lorsque l'on vit sur les grands chemins, sur les mers et les espaliers on n'a ni le temps ni les moyens d'écrire. J'espère donc prier mon pardon et sans préambule je vous tracerai les faits les plus intéressants qui concernent l'établissement de Berne. Le 10 mars 1803. La paroisse catholique dirigée aux frais et en faveur du gouvernement helvétique, et dérivée par moi depuis son institution a été calculée avec la République une et indivisible.

Les sénateurs et différents employés étant partis, il restait néanmoins à Berne 3 à 4 cents catholiques. Je conçus aussitôt le projet de leur conserver un culte public, et un pasteur. J'avais pesé les circonstances, je connaissais, j'étais connu et je me flattai de l'espoir du succès.

Les bataillons helvétiques étaient encore à Berne, et l'on ne pouvait pas disputer la messe aux militaires. Elle fut continuée

Chât de la paroisse catholique est 1803. - Etablissement de la messe publique - Audience de l'Etat pour l'ancien culte - Séparation d'Espagne - le renouvellement de la Constitution - l'événement de Wattwil. Requête sur le culte catholique - l'Assemblée

Sans autres. Je supprimai la Grandmelle, le sermon, le chant
les cloches, craignant que pour empêcher quelques dimanches de la
part des mécontents, il convenait de faire ignorer notre existence
et que d'ailleurs nous devions prendre l'attitude d'un Suppliant
qui attend tout de la générosité de son bienfaiteur.

Les Bataillons étant sur leur départ, je m'adressai à M^r
le Président de la commission provisoire du Canton, aujourd'hui
Landammann de la Suisse. Je demeurais avec lui chez M^{lle}
Wagner, nous mangions à la même table, nous avions des
amis communs. Les circonstances m'offrirent beaucoup de
facilités. M^r de Watterville consulta la commission et me
dit, qu'il n'y avait pas d'inconvénient à continuer le culte
comme j'avais fait jusqu'ici, et que dans la suite on l'occu-
perait de cet objet important. Je continuai.

Plein d'espérance je m'occupai des moyens de subsistance
pour le curé. J'écrivis à notre Evêque, j'y proposai
des moyens. Il le lut jusqu'à la mort. J'engageais le
ministre d'Espagne à intéresser la cour. Je vivais alors à
mes dépens. Deux mois après S. Ch. C. autorisa son Envoyé
à faire ce qui serait nécessaire pour l'entretien du Curé.
L'Envoyé fixa la somme de 5 Louis par mois, mais mal-
heureusement il transforma le curé en Aumônier et herita-
interprète et traducteur. Je m'adressai encore à M^r
Venturi, Agent de la Rep. italienne, qui écrivit à S. Emi-
nence M^r de Caprara en lui donnant tous les détails
à nos 1804. sans tolérance nouvelle. Surtout chanceliers. Le non
métais que l'ancien chancelier de S.

Le Cardinal pressa M^r l'abbé des hermites de former une
collégiale entre les Abbayes de la Suisse, ou d'envoyer un
religieux qui aurait soin d'entretiens. M^r l'abbé des
hermites écrivit à M^r de Lausanne pour se concerter avec
lui, il lui envoya même la lettre de M^r de Caprara
en original. L'Evêque garda l'original et ne répondit rien.
L'Evêque mourut je me transportai auprès de l'administrateur
du diocèse pour l'engager à donner suite à cette affaire. Il s'y
prêta lentement, mais de bonne grâce. Le nouvel Evêque fut
nommé, j'allai le voir, j le consultai, j le pressai. Il écrivit
et M^r de Caprara ayant fait des instances M^r l'abbé des
hermites donna 49 Louis, celui de Chasi 15 et celui de St Germain
10. Sans cependant s'engager à rien pour la suite.

Je cherchai encore à intéresser le Chapitre de Soleure, qui
montra de très bonnes dispositions.

Pendant ces entrefaites je revins à la charge chez M^r de
Watterville qui lors de l'organisation du gouvernement cantonal
avait été nommé Avoyer. Nous nous expliquâmes franche-
ment sur la tolérance du culte catholique et les conditions.
Il me fit entendre qu'il était temps de présenter une requête,
et qu'il serait bon de la faire recommander par les ministres
d'Espagne et d'Italie. C'était bon mais en quelque manière les
frères à Berne et ce que l'on voulait. On me parlait bien
d'une raison morale en notre faveur, mais le gouvernement
desirait y ajouter une raison politique.

Nouveau voyage à Fribourg pour solliciter une recommanda-
tion de la part des deux ministres, et me concerter avec
la cour épiscopale sur un projet de concordat que j'avais

écrit sur les intentions que M^r de Watteville m'avait manifestées. J'obtins la double recommandation, mais la cour épiscopale resta en arrière et lorsque de retour à Berne je présentai la réponse on demanda des choses de extraordinaire à l'égard des causes matrimoniales. Je que je renvoyai à mon projet de concordat, pour attendre les ordres du gouvernement.

En mois d'août j^A présentai ma requête au petit conseil, elle était accompagnée des deux lettres de recommandation. On trouva la requête convenablement rédigée. Il s'éleva cependant des contradictions et l'affaire fut renvoyée à l'examen du conseil d'état sous le rapport politique et au conseil ecclésiastique sous le rapport religieux.

M^r le Doyen J^A de ce conseil, je le vis, je lui parlai nous fumes contents l'un de l'autre. M^r J^A fit son rapport au conseil ecclésiastique qui adopta son avis à l'unanimité. C'était de bon augure. Le conseil d'état suivit le conseil ecclésiastique et M^r d'Avoyes de Watteville nous rendit ici les plus grands services. On hésitait cependant quant au local, on en proposa 20, la commission des bâtimens fut consultée, elle trouvait partout des difficultés.

Le 4 Novembre 1804. Notre affaire revint en petit conseil, et malgré quelques oppositions la tolérance fut décrétée. On se plaignait beaucoup de la manière dont les Protestans avaient été traités à Fribourg par rapport à l'exercice de leur culte. On s'attendait beaucoup sur notre Prosélytisme et il y eut un avis qui portait que l'on accorderait notre

5
demande pour le tems ou l'abbé Girard serait curé. Le Magistrat ne me croyait pas dangereux.

J'avais cherché à faire défendre tous les mariages mixtes, M^r d'Avoyes et quelques autres sénateurs étaient de mon avis et je croyais que c'était le moyen de braver d'un seul coup toutes les difficultés que notre cour épiscopale suscitait à l'égard des causes matrimoniales. M^r J^A n'était pas de mon avis. Son rapport qui fut celui du conseil ecclésiastique, était rédigé d'après des idées libérales, qui ne contenaient pas le petit conseil. Les articles relatifs à cet objet furent renvoyés à un nouvel examen.

Le 20 Janvier le petit conseil délibéra sur la nouvelle rédaction et le 1^{er} février il porta le décret dont je vous donne la copie. Ce décret a donc coûté 5 mois de réflexions. Le Gouvernement a cru faire une chose de la dernière importance. Peut être voulait il voir ce qui en serait de la résidence des Ministres étrangers. Je suivis les délibérations de loin en loin, sans être toutafait dans l'ignorance.

Par méprise de M^r le Chancelier et contre l'ordre exprès du petit conseil je ne reçu point le décret. Je le copiai chez le Ministre d'Espagne et l'apportai de suite à notre nouvel Evêque pour en recevoir des directions. Dix jours s'écoulaient et point de décision. Pressé de faire le serment ordonné, de présenter les anciens d'église au conseil ecclésiastique, je forçai la main à notre Evêque, qui me dit formellement qu'il ne pouvait pas consentir au nouvel établissement, à moins que nous déclarassions au petit conseil qu'étant catholiques nous obéissions toujours à l'Evêque et aux lois de notre église qui nous servaient toujours de règle générale. Le petit conseil devait par un

deliberé nous donner acte de cette déclaration. J'ai si me
trouvai dans le plus grand embarras. J'étais convaincu
que cette démarche donnerait de l'ombrage au Petit conseil
et qu'elle n'était prescrite que par un vain scrupule. Ce
décret me disait je renferme quelque chose de mauvais, ou bien
il est en tout admissible. S'il est admissible pourquoi cette
ombrageuse déclaration? S'il ne l'est pas, on ne doit pas
en faire l'observation entière et tenant le contradictoire et tromper.
Pour ne pas priver mes paroissiens de l'exercice de leur culte et
tranquilliser d'un côté aulx côté le Srme Evêque j'imaginai
de demander au Conseil ecclésiastique la faculté de faire
aussi notre promesse par écrit, et d'en retirer une copie signée
de la main du Président. Je traçai la formule insérant
dans son préambule la déclaration demandée par le Srme
Evêque. Le Conseil ecclésiastique delibera sur ma demande,
et ayant consulté le Petit conseil, il me fit savoir que j'étais
exaucé.

Le 10 mars 1802. Je parus devant le conseil ecclésiastique
accompagné des anciens d'église et de mon Successeur
M^r l'écclésiastique M^r de Rosentuis, vicaire religieux de
l'abbaye de Bellelay, jeune homme de mérite que j'ai
choisi pour me succéder à Berne, parceque le diocèse ne
fournissait personne et que M^r de Lausanne m'avait chargé
de trouver un homme convenable. Au moment ou nous
entrâmes dans la salle les membres ecclésiastiques sortirent.
Je fis le petit discours N^o 2. Le Conseil était debout.
ensuite on nous invita à nous asseoir. M^r de Mervalt

10 mai 1804. Grand conseil devant M^r C.
le Srme Evêque

Vice président nous parla des intentions du gouvernement et de
la conduite que nous avions à tenir. Le Secrétaire fit lecture
du décret. Il lut ensuite la formule que j'avais proposée, me dit
qu'il la signerait selon mes desirs. Nous finis notre promesse
en donnant la main au Président. Remerciement et départ.
Deux jours après on m'apporta le décret et la formule signés.
La formule la loue et d.

Mon Successeur alla se présenter à M^r de Lausanne, qui
montra beaucoup de contentement de la tournure que nous avions
donnée à une affaire qui paraissait difficile. Le lendemain
ependant il fallut tous les raisonnements d'un long mémoire
pour calmer les scrupules que l'on avait fait naître dans son
ame.

Le 25 mars 1802. jour anniversaire de la réformation, je
celebrai pour la première fois dans notre nouvelle église.
M^r le Pasteur Wyff Directeur des temples avait eu l'attention
de faire préparer le local qui nous est accordé, il a eu la
délicatesse de faire musser le célèbre trou par les Dominicains
faisaient pleurer une vierge à l'occasion des disputes sur l'imma-
culée conception. Le trou était orné d'une peinture. Un
Dominicain s'élançait par derrière et montrait l'ouverture
du doigt. L'inscription portait: Anticum trophæum fœ-
dominicarorum, fraude Jerosiana detectum An. M. D. XII

M^r Wyff fit faire deux bancs tapissés pour les étrangers.

Il fit aussi afficher une publication (A 1) il a eu l'atten-
tion de la soumettre à ma censure, et j'ai la traduisi en français
pour lui en éviter la peine et lui témoigner quelque reconnaissance.

Le décret nous enjoignant de prendre des arrangements avec les états de l'église française pour les heures du culte et les dispositions dans l'église. Le Pape parut un peu difficile et je tachai de faire intervenir fortement le Directeur des écoles et le Conseil de la ville, duquel dépendent tous les temples et leur police. Les Papeurs allemands furent aussi appelés à raison d'un catéchisme qui se faisait tous les jours de l'école à 4 et 1/2 du matin. Enfin après bien des pourparlers et des démarches l'accord fut signé par tous les intéressés et confirmé par le conseil de la ville.

Pour subvenir aux frais considérables de l'autel et de la sacristie / Vous savez comme nous étions peu brillants dans le chœur du grand temple / sous mêmes Berne, Fribourg et Solure en contribution. Mgr de Lausanne invita les curés à faire une collecte dans les paroisses, elle eut lieu; mais le gouvernement fit mettre l'embargo sur le produit, presque n'ayant pas été prévu, et qu'une loi défend toute collecte avant que le Petit conseil n'ait donné la permission de la faire. On était en l'attendre réciproquement sans le dire un mot, parce que chez nous les deux pouvoirs sont sur le qui vive, et que chacun craint de céder à ses droits. Il fit faire une première démarche pour obtenir aux frais. Je pouvais agir sans conséquence, et j'irai un membre du Petit conseil de faire lever l'embargo, et j'attends l'argent qui m'est promis.

J'avais sollicité le Chapitre de Solure à faire quelque chose en faveur du curé de Berne, dont les revenus ne sont pas suffisants et surtout trop incertains. Le Chapitre nous a promis tous les ornemens nécessaires, et il s'est engagé à fournir un revenu au curé à condition que la Paroisse de Berne dépende en quelque manière de lui. Il demande le consentement du R^{me} Evêque et traitera ensuite avec nous. Je viens d'en écrire au R^{me} Evêque pour obtenir ce consentement préalable et je me tiendrai sur du succès. S'il ne s'agissait pas de séparer Solure du diocèse de Lausanne, notre Evêque protestera pour la forme; mais il ne voudrait pas que la Paroisse de Berne fut retranchée de son territoire.

Voilà M^{rs} le Baron, un narré succinct de ce qui s'est passé jusqu'à présent. Il y a cependant une circonstance que je ne dois pas passer sous silence.

1883
Lorsque au mois de décembre de l'année dernière M^{rs} le Baron vint à Berne, son auditeur et son secrétaire me déclarèrent de la part de leur chef que la Paroisse de Berne située in partibus infidelium relevait du St Siège. On me demanda mon institution de l'Evêque de Lausanne et l'acte que vous avez eu la bonté de me faire expédier de l'Ordinariat de Constance. Je lachai malgré moi mes papiers et j'en prévins notre R^{me} Evêque, qui fut surpris comme moi de la prétention. Il jugea que les Protestans n'étaient pas infidèles, et qu'ils étaient encore soumis à l'Ordinaire et tenus même d'observer les lois de l'église mère dont ils n'étaient séparés. Ses papiers revinrent de Lucerne.

611
et j'y trouvais au bas: Electorem P. G. Girard approba-
mus et confirmamus etc. Dans une autre patente
on me permettait de porter l'habit séculier tant que je
resterais à mon poste, on me soumettait au serment ordinaire
même en vertu de l'obéissance monastique et on finissait
par merconner ipso facto si mes fonctions finies je
ne retournais pas dans mon couvent. Je trouvais la
finale moins flatteuse que celle qui termine ordinairement
nos lettres: mais je ne puis m'empêcher de vous ^{admirer} louer
que l'on avait donné à une démarche, qui n'était qu'une
dans la règle. Mes papiers avaient fait voir que les
limites des deux diocèses n'avaient point été effacées par
la réformation, et que les seigneurs évêques n'hésitaient pas
plus sur leurs droits que sur leurs devoirs. On se rabatit
donc sur le religieux en lui accordant une faculté,
qui sort de l'usage commun. Il fallut payer quel-
que finance pour l'expédition et tout fut fini.

Zurich. Attirez le sonnet monté du fêle pour former des éta-
blissemens dans les villes réformées ou se trouvent des
catholiques. Il a Zurich en vue et s'est adressé pour
cela à notre évêque. Il n'avait sans doute pas pensé
que Zurich était d'un autre diocèse. La grandeur l'en
a fait souvenir.

Dans le décret du gouvernement de Berne vous verrez
Messieurs le Baron, que le collège des anciens d'église

612
doit être un frein pour les ecclésiastiques, et pour l'autorité civile
un garant de notre fidélité à remplir les conditions de notre toléran-
ce. Le choix de ces anciens m'a été remis et j'ai eu le mal-
adresse d'admettre un homme ambitieux et hypocrite. Il a
formé les prétentions les plus ridicules s'imaginant d'être le
chef et le maître, qui devait tout régler, et surtout manier
toutes les finances. On a peine le ramener à la raison par
la patience et toute espèce de moyens. Nos efforts ont été vains
et nous nous sommes vu forcés de présenter un mémoire au
Conseil ecclésiastique pour le prier d'expliquer le décret de
manière à ce que la folle vanité ne puisse pas s'y méprendre.
Nous avons proposé des doutes raisonnés sur le sens de cet
acte qui doit régler nos rapports. Les réponses seront favorables,
nous en sommes persuadés; mais nous sommes encore à les attendre.

Je regrette, Messieurs le Baron, d'avoir mis si peu d'ordre
dans cette narration. Je vous ai fait mes excuses et je ne l'ai
renouvelées pas.

J'ai adressé une demande à vous faire en votre qualité
de vicaire général du diocèse de Constance. J'ai fini ma tâche
à Berne. Dans quelques semaines je remettrai ma paroisse
entre les mains de mon successeur. Voudriez vous bien lui
donner les pouvoirs que vous m'avez confiés pour la partie
de la paroisse qui ressort de votre diocèse. M^r Pacifique
Miggy, natif de Posentrui, cédant religieux dans
l'abbaye de Bellelay, et comme tel bourgeois de Soleure,
est un jeune homme de 31 ans, éclairé, sage et fêlé. Les
maurs

sont prises, il se montre avec avantage dans la Société
 il est désintéressé, comme il faut l'être dans un poste qui
 fournit du travail et bien peu d'argent. Il pourrait le
 placer beaucoup mieux pour le lucre, il a préféré le parti
 que l'on ne préfère guères, celui de servir l'église la seule
 raison est plus grande. Je vous le recommande comme un
 digne Ministre de l'évêché. En le voyant ici je me console
 d'une séparation qui ne laisse pas de me coûter, car moi
 aussi j'étais l'abbé.

Je désire que vous donniez, à l'approbation de M. Stiggy
 toute l'extension qui se trouve dans la mesure, et que
 la position de cette cure ne me nuise.

Recevez toujours le Baron, l'hommage du profond
 respect et jusqu'à vous soulevez bien le permission de l'inviolable
 amitié avec laquelle je suis et serai toute ma vie

Votre très humble et très obéissant
 serviteur
 Grégoire Girard
 Cordelier de l'ordre de St Luc à Berne

Berne le 10 juin 1804.